



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A55/46

16 mai 2002

Commission de Vérification des Pouvoirs

Deuxième rapport

1. Le 16 mai 2002, le bureau de la Commission de Vérification des Pouvoirs a examiné les pouvoirs officiels des délégations des Etats Membres dont les noms suivent, qui avaient été provisoirement autorisées à siéger à l'Assemblée mondiale de la Santé en attendant l'arrivée de pouvoirs officiels :

Ethiopie, Grèce, Honduras, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Portugal, Rwanda, Slovénie, Yougoslavie.

2. Ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, le bureau de la Commission propose à l'Assemblée mondiale de la Santé d'en reconnaître la validité.

= = =